

## LOI DE FINANCES POUR 2023 MESURES FISCALES





- 1. Mise en place du PAS (Rappels)
- 2- Calcul du taux
- 3. Gérer mon prélèvement à la source
- 4. Retour usagers
- 5. Aménagements loi de finances 2023

### 1. RAPPELS SUR LA REFORME

### 1-1. Les objectifs

- La taxation contemporaine des revenus constitue le principal objectif de la réforme et vise à répondre aux difficultés posées par le système actuel
  - décalage d'un an entre la perception d'un revenu et le paiement de l'impôt correspondant
  - nécessité de se constituer une épargne de précaution et inconvénients macro- économiques liés
- La taxation contemporaine permet une variation automatique de l'assiette de prélèvement et une adaptation du taux à la situation des contribuables

#### 1-2. Les principes

- Une réforme du recouvrement, sans modification des modalités d'établissement de l'assiette de l'impôt et de son calcul
- L'absence de double prélèvement en trésorerie en 2019 sur les revenus non exceptionnels intégrant le champ de la réforme
- Le maintien de la campagne déclarative et de la campagne des avis en N+1

### 1-3 Les revenus qui sont intégrés à la réforme

- Les revenus qui sont versés par un tiers feront l'objet d'un prélèvement à la source par ce tiers au même rythme que le versement des revenus
  - les traitements et salaires
  - les pensions, retraites et rentes
  - les allocations de chômage
- Les revenus pour lesquels il n'y a pas de tiers feront l'objet d'acomptes contemporains calculés par l'administration
  - les revenus des indépendants (et les revenus des gérants associés article 62)
  - les revenus fonciers
  - autres revenus imposables (dont les pensions alimentaires)

### 1-4 Les revenus qui étaient déjà prélevés à la source (donc sans changement)

- Les revenus de capitaux mobiliers : le prélèvement à la source restera réalisé par les banques sur la base d'un taux forfaitaire
- Les plus-values immobilières : le prélèvement à la source restera pratiqué par le notaire lors de la signature de l'acte

# 1-5 Les revenus qui resteront intégralement taxés au solde et ne feront l'objet d'aucun prélèvement contemporain

Les plus-values mobilières

### 2. LE CALCUL DU TAUX



L'administration fiscale calcule un taux propre à chaque foyer fiscal : taux personnalisé

Les frais réels, déficits catégoriels, principales charges déductibles, abattements et déficits globaux antérieurs pris en compte

Non prise en compte des RI/CL



IR N-1 **(brut)** afférent aux revenus N-2 **entrant dans le champ de la réforme PAS** 

Revenus déclarés au titre de N-2 entrant dans le champ de la réforme PAS

#### **ILLUSTRATION**



=

Impôt 2021 brut afférent aux revenus nets 2020

entrant dans le champ de la réforme PAS

Revenus déclarés au titre de 2020 entrant dans le champ de la réforme PAS

2022

### 3- Gérer mon prélèvement à la source

Un principe : l'usager gère son prélèvement à la source sur impots.gouv.fr

⇒ GestPAS (Usager) = « Gérer mon prélèvement à la source »



- <u>Réalise en ligne ses démarches</u> liées au PAS (options, mises à jour)
- <u>Consulte</u> les taux, ses prélèvements, ses coordonnées bancaires



### LES MISES A JOUR POSSIBLES

- Modulation du prélèvement
- Mariage ou PACS
- Décès du conjoint
- Divorce, séparation ou rupture de PACS
- Naissance / adoption

## MODALITE PERMETTANT DE RENFORCER LA CONTEMPORANEITE DU TAUX : LA MODULATION DU PRELEVEMENT

# POUR S'ADAPTER DAVANTAGE AUX VARIATIONS DE REVENUS



### **MODULATION**

Revenus soumis aux acomptes notamment

A LA HAUSSE : incitation mais pas d'obligation

A LA BAISSE : modalités de mise en œuvre encadrées. Pénalités applicables si modulation abusive

Modification automatique du montant de la RAS

Nouvel échéancier relatif aux acomptes contemporains

### **MODULATION**

A la hausse ou à la baisse = prise en compte des revenus contemporains = assiette prospective

 → calcul d'un nouveau taux transmis au collecteur
 → confection d'un nouvel échéancier à effet M+1

Modulation à la baisse encadrée par deux conditions : \* variation supérieure à 10 % dans les taux \* variation supérieure à 200€ dans le montant du PAS

Liquidation de pénalités le cas échéant lors du solde de l'IR



### **4-Retour Usagers**

- Coordonnées bancaires : 7587
- Individualisation du taux : 3399
- **Mariage : 375**
- Naissance: 1077
- Modulation à la hausse : 3789
- Modulation à la baisse : 4488

Retour positif : contemporanéité

Retour négatif : le taux de 10 % et le minimum de 200€

sont trop restrictifs

### 5-Aménagements du PAS LDF 2023

- L'article 3 de la loi de finances aménage le dispositif du PAS sur 2 points :
  - Le seuil d'application de la modulation à la baisse du PAS est ramené de 10 à 5 %
  - Modification du PAS pour les salaires versés à des résidents français par des employeurs étrangers

### 5-1 Seuil de modulation ramené à 5 %

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la modulation à la baisse du PAS est possible dès lors que le montant du prélèvement estimé par le contribuable est inférieur de plus de 5 % au montant du prélèvement résultant du maintien du taux non modulé (art 3,I-6° LDF; art 204J, III CGI).
  - Objectif : augmenter la contemporanéité de l'impôt
  - Modalités: pas de changement ( revenus visés, transmission du nouveau taux par l'administration, application du taux modulé, sanctions en cas de baisse abusive...)

### 5-2. PAS versé par un employeur étranger

#### Avant la LDF 2023

- Activité salariée en France pour le compte d'u employeur étranger constitue des revenus de source française imposable en France (art 4B et 164B du CGI).
- l'employeur étranger devait effectuer une RAS sur le salaire versé via la DSN ou la PASRAU
- LDF 2023 art 3,I-4°; art 87-0 B CGI; articles 1366C, 204K et 204L
  CGI
  - Les salariés visés sont désormais soumis au système de l'acompte
  - Les employeurs étrangers doivent déclarer chaque année pour chaque bénéficiaire, le montant imposable des revenus versés (date à fixer)



## FIN DE LA PRESENTATION